

**ARTICLE 12 RÉFÉRENCES**

Le Client autorise le Consultant à mentionner son nom sur une liste de références qu'il pourra diffuser auprès de ses prospects.

**ARTICLE 13 DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- 13.1** Le Contrat contient la totalité des accords des parties. Il annule et remplace toute disposition, Contrat, écrit, courrier ou engagement antérieur.
- 13.2** Le fait pour une partie de ne pas exercer un droit ou une option qui lui est conféré par le présent Contrat n'équivaut pas de sa part à une renonciation définitive d'exercice de ce droit ou de cette option sauf si cette renonciation est expressément organisée par une clause du présent Contrat. Le fait pour une partie de ne pas sanctionner une violation par l'autre partie d'une ou plusieurs clauses du Contrat n'équivaut pas à une renonciation tacite de son droit de sanction des infractions commises.
- 13.3** Les parties considèrent que le présent Contrat, les annexes et tous avenants éventuels établis par écrit constituent l'entier et unique accord les liant. Toute modification sera obligatoirement établie par un document écrit portant la signature de chacune d'entre elles.
- 13.4** Le Client s'interdit de céder ses droits et obligations au titre du Contrat à un tiers sans l'accord express et préalable du Consultant.

**ARTICLE 14 DISPOSITIONS FINALES****14.1 Compétence :**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous litiges survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat. En cas d'échec du règlement amiable, toutes contestations relatives au présent Contrat, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, seront soumises à la compétence des tribunaux de LYON (69).

**14.2 Droit applicable**

Les relations entre les parties sont régies par le droit français.

Cette facture mentionnera l'identification complète des parties, fera référence au présent Contrat et indiquera le prix hors taxes, le montant et le taux de la TVA, et le prix toutes taxes comprises.

En cas de non paiement d'une fraction ou de l'intégralité de l'une quelconque des échéances convenues pour le prix, et 8 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, le présent Contrat pourra être résolu de plein droit, si bon semble au Consultant, sans préjudice de tous dommages-intérêts réclamés au Client.

Dans ce cas, le Consultant ne sera tenu d'aucune obligation ni responsabilité au titre de la réalisation des Services et/ou de l'Etude au titre des présentes.

- 7.4** En cas de retard de paiement de l'une quelconque des échéances convenues, il sera appliqué, après une mise en demeure préalable, des pénalités de retard d'un montant équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

## **ARTICLE 8 CONFIDENTIALITÉ**

Chaque partie conservera comme secrètes toutes informations confidentielles concernant l'autre partie et/ou les produits et/ou les services dont elle aura eu connaissance à l'occasion, de l'exécution du présent Contrat. Elles veilleront au respect de cette obligation par leur personnel et par toutes personnes circulant dans leur locaux.

Elles s'interdisent mutuellement d'exploiter lesdites informations communiquées par l'autre partie dans leur intérêt et/ou dans l'intérêt d'un tiers. Ces obligations de loyauté pèseront sur elles pendant toute la durée du présent Contrat, et pendant une période de 5 ans après que celui-ci ait pris fin.

Le Consultant pourra toutefois conserver une copie de toute information, documents ou données qui lui ont été communiqués par le Client pour l'exécution des Services, pour la tenue de ses archives confidentielles.

Le Consultant sera libéré de l'obligation de confidentialité ci-dessus en cas de réquisition de toute autorité publique ou judiciaire qui exigerait la communication des informations confidentielles visées ci-dessus de quelque manière que ce soit. Le Consultant pourra également les communiquer à toute juridiction administrative ou judiciaire dans le cadre de toute action contentieuse.

## **ARTICLE 9 PROPRIÉTÉ DE L'ETUDE- DROITS D'AUTEUR**

- 9.1** Le Client n'acquiert pas la propriété des méthodes et du savoir-faire mis en oeuvre à l'occasion de la réalisation de l'Etude et d'une manière générale, des Services.

Le Client s'engage à utiliser l'Etude exclusivement dans le cadre de l'activité interne de son entreprise et ce pour le seul objet pour lequel elle a été fournie dans le cadre du Contrat.

Il s'interdit, par conséquent, de diffuser à un tiers quelconque, en ce compris tout société appartenant au groupe de sociétés dont le Client ferait partie, tout ou partie de l'Etude, même à titre gratuit, sans l'accord express du Consultant. Il est expressément entendu que le Consultant ne pourra encourir aucune responsabilité vis à vis des tiers auxquels l'Etude aurait été communiquée en contravention des présentes et le Client s'engage en conséquence à garantir le Consultant de tous recours qui seraient intentés à son encontre par un tiers qui invoquerait tout ou partie des éléments de l'Etude.

- 9.2** Le Consultant conserve les droits d'auteur se rapportant à l'Etude et d'une manière générale à tous documents ou données qu'il aura transmis au Client au titre de l'exécution des Services et quelque soit le mode de transmission. La remise de l'Etude au Client n'emporte en conséquence pas cession des droits d'auteur du Consultant au profit du Client.

## **ARTICLE 10 RESPONSABILITÉ – ASSURANCE**

- 10.1** S'il est considéré que la responsabilité contractuelle du Consultant peut être engagée, et à défaut de stipulation différente qui figurerait dans les Conditions Particulières, le montant maximal de

**ARTICLE 3 OBLIGATIONS DU CONSULTANT**

Le Consultant s'engage à accomplir, contre rémunération, les Services au profit du Client.  
Toute prestation supplémentaire non visée dans les Conditions particulières fera l'objet d'une proposition préalable du Consultant au Client et fera l'objet d'un avenant écrit entre les parties en cas d'accord du Client.

**ARTICLE 4 EXÉCUTION DES SERVICES**

- 4.1** Le Consultant s'engage à mettre en œuvre dans les règles de l'art, toute sa compétence et sa diligence pour l'exécution des Services pendant toute la durée d'exécution du Contrat tenant compte notamment des contraintes en termes de temps imparti pour la réalisation des services, et toute autre contrainte y afférent.
- 4.2** Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Consultant sera libre d'utiliser les méthodes qu'il jugera utiles à l'exécution des Services et pourra avoir recours à tout sous-traitant, consultant, entrepreneur ou professionnel qu'il jugera utile ou nécessaire pour la réalisation des Services, et ce à ses frais et sous sa seule responsabilité.
- 4.3** Il est expressément entendu que le Consultant n'est tenu qu'à une obligation de moyen au titre de l'exécution du présent Contrat.
- 4.4** Le Consultant sera en droit de considérer, sans vérification de sa part, que les informations, données, documents etc... fournis par le Client et/ou ses préposés pour les besoins de l'exécution des Services sont complètes et véridiques.
- 4.5** Les Services et l'Etude fournis par le Consultant au titre des présentes sont établis sur la base des réglementations, normes et en l'état de la science et technologie généralement connus à la date de réalisation de ces derniers. En conséquence, le Consultant ne sera aucunement responsable envers le Client de tous changements ou modifications ultérieurs qui remettraient en cause, de quelque manière que ce soit, les Services et/ou l'Etude.
- 4.6** Les conclusions figurant dans l'Etude sont faites sous toute réserve des indications contenues dans le corps de l'Etude.

**ARTICLE 5 DELAIS D'EXECUTION DES SERVICES**

- 5.1** Les délais d'exécution des Services sont indiqués dans les Conditions particulières.

Tout retard du fait du Client, par suite :

- d'informations inexactes ou incomplètes communiquées au Consultant,
- d'insuffisances dans l'organisation du Client,
- de retard apporté à l'approbation de documents soumis par le Consultant au Client,
- d'un manque de collaboration,
- et plus généralement, de l'inexécution d'une obligation contractuelle,

libérera le Consultant de tout engagement sur les délais d'exécution.

Tout nouvel engagement sur les délais et la reprise des Services devra faire l'objet d'un accord express entre les parties.

- 5.2** Si des circonstances surviennent, dont le Consultant n'est pas responsable, et qui l'empêchent d'exécuter en totalité ou en partie les Services conformément au Contrat, le Consultant en informera



## Page de Signature de la Proposition

En vous remerciant de nous avoir donné l'opportunité de préparer cette offre et en restant à votre entière disposition pour répondre à toute question éventuelle, nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos salutations les meilleures.

### GOLDER ASSOCIATES

Sébastien Corre

Chef de Projet

Rosana Moraes

Associée, Directrice de Projet